

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud

**Décision n° 18508 du 6 avril 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud**

NOR : INTJ1709416S

Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 64263 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630334S),

Décide:

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2017 :

Rouillé Tugdual	NIGEND : 247 169	NLS : 8 099 002
Claeys Nicolas	NIGEND : 246 571	NLS : 8 098 468
Hardy Frédéric	NIGEND : 154 388	NLS : 8 012 040
Favarel Fabrice	NIGEND : 202 027	NLS : 8 044 195
Quilliot Patrick	NIGEND : 135 069	NLS : 5 311 513
Mathieu Patrice	NIGEND : 138 842	NLS : 5 325 172

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 avril 2017.

*Le général de corps d'armée, commandant la région
de gendarmerie du Provence-Alpes-Côte d'Azur
et la gendarmerie pour la zone défense et de sécurité Sud,*
D. GALTIER